(1) Numéro de publication:

0 149 954

A2

## (12)

## **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt: 84440078.8

(51) Int. Cl.4: B 42 F 7/08

(22) Date de dépôt: 31.12.84

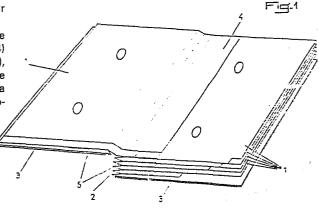
- (30) Priorité: 06.01.84 FR 8400549 08.10.84 FR 8415728
- (43) Date de publication de la demande: 31.07.85 Bulletin 85/31
- 84) Etats contractants désignés: AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

- 71) Demandeur: EMEY, Société Anonyme 30, rue Pasteur F-88110 Raon-l'Etape(FR)
- (72) Inventeur: Caquel, Maurice 30, rue Pasteur F-88110 Rayon-L'Etape(FR)
- (74) Mandataire: Nuss, Pierre 10, rue Jacques Kablé F-67000 Strasbourg(FR)

[54] Parapheur ou trier de courrier.

(5) La présente invention concerne un parapheur ou trieur de courrier.

Parapheur ou trieur de courrier, caractérisé en ce que chaque feuillet (1) est pourvu d'un onglet longitudinal (4) s'étendant le long de son bord de fixation au dos (2), permettant un léger pincement du document inséré dans le parapheur ou trieur sans gêner pour autant lors de la signature, de sorte que ledit document ne peut pas s'échapper lorsque les feuillets sont tournés.



EMEY, Société Anonyme
30, rue Pasteur 88110 RAON-L'ETAPE (FR)

La présente invention concerne le domaine des équipements de bureaux, en particulier les articles de papeterie, et a pour objet un parapheur ou trieur de courrier.

Actuellement, les parapheurs et trieurs existants sont généralement 5 constitués par des feuillets en papier buvard rigide ou papier fort, reliés entre eux par un dos à pliures en accordéon et sont munis de couvertures en carton, en matière synthétique rigide, en cuir, ou autre.

Ces parapheurs et trieurs connus permettent une séparation des divers documents à signer ou à classer, mais ne garantissent cependant 10 pas leur maintien entre les feuillets, de sorte que lesdits documents peuvent facilement s'échapper, et surtout se froisser au moment où les feuillets sont tournés.

La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients.

Elle a, en effet, pour objet un parapheur ou trieur de courrier, 15 essentiellement constitué par des feuilles en papier buvard ou tout autre papier carton, matière synthétique rigide, etc.., qui sont reliés à un dos à pliures en accordéon, et par deux couvertures, caractérisé en ce que chaque feuillet est pourvu d'un onglet longitudinal s'étendant le long de son bord de fixation au dos, permettant un léger pincement 20 du document inséré dans le parapheur ou trieur sans gêner pour autant lors de la signature, de sorte que ledit document ne peut pas s'échapper lorsque les feuillets sont tournés.

Selon une caractéristique de l'invention, du côté opposé au dos, chaque feuillet présente le long de son bord libre, un deuxième onglet, 25 identique à celui s'étendant le long du bord relié au dos, ou simplement sous forme d'un repliage d'une bande longitudinale dudit bord libre.

Conformément à une autre caractéristique de l'invention, les on-

glets longitudinaux sont munis, près de leur bord libre, d'au moins une rainure longitudinale espacée dudit bord libre, destinée à favoriser l'insertion de documents par léger pliage.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, 5 qui se rapprorte à des modes de réalisation préférés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, et expliqués avec référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels:

la figure 1 est une vue en perspective d'un parapheur ou trieur conforme à l'invention ;

10 la figure 2 est une vue en perspective d'une variante de réalisation du parapheur ou trieur suivant la figure 1;

la figure 3 est une vue en coupe transversale d'un feuillet suivant une variante de réalisation de l'invention, et

la figure 4 est une vue en coupe analogue à celle de la figure 15 d'une autre variante de réalisation de l'invention.

la figure 1 des dessins annexés représente un parapheur ou trieur de courrier essentiellement constitué par des feuillets 1 reliés à un dos 2 à pliures en accordéon et par deux couvertures rigides 3, en carton, en matière synthétique, en cuir, ou autre.

Conformément à l'invention, chaque feuillet 1 est pourvu, le long de son bord de fixation au dos 2, d'un onglet longitudinal 4.

L'onglet longitudinal 4 permet un léger pincement du document inséré dans le parapheur ou trieur sans gêner pour autant lors de la signature, de sorte que ledit document ne peut s'échapper, par exemple 25 lorsque les feuillets sont tournés, et que l'ordonnancement du parapheur ou trieur reste parfait.

En outre, une bande de renforcement 5 fixée le long des bords inférieurs des feuillets 1, est destinée à améliorer la résistance dudit bord inférieur desdits feuillets 1, et ainsi à augmenter la longé30 vité de l'ensemble du parapheur ou trieur. Bien entendu, cette bande 5 peut également être prévue sur tous les bords libres des feuillets 1.

Conformément à une variante de réalisation de l'invention, du côté opposé au dos 2, chaque feuillet est muni, le long de son bord libre d'un deuxième onglet 6, qui est identique à l'onglet 4 (figures 2 35 et 3), ou qui se présente simplement sous forme d'une bande longitudinale repliée 6' du bord libre des feuillets 1 (figure 4).

Selon une caractéristique de l'invention, les onglets 4 et 6 sont avantageusement munis de rainures longitudinales 7 le long de leur

bord libre, à espacement de ce dernier, de manière à permettre un léger pliage dudit bord et à faciliter ainsi l'insertion des documents.

Ces rainures 7 permettent de saisir facilement le bord libre des onglets 4 ou 6 et de les soulever légèrement pour y glisser les docu-5 ments.

Dans le cas où l'onglet situé près du bord libre du feuillet 1 se présente sous forme d'une simple bande longitudinale repliée 6' (figure 4), les rainures 7 ne sont pas nécessaires.

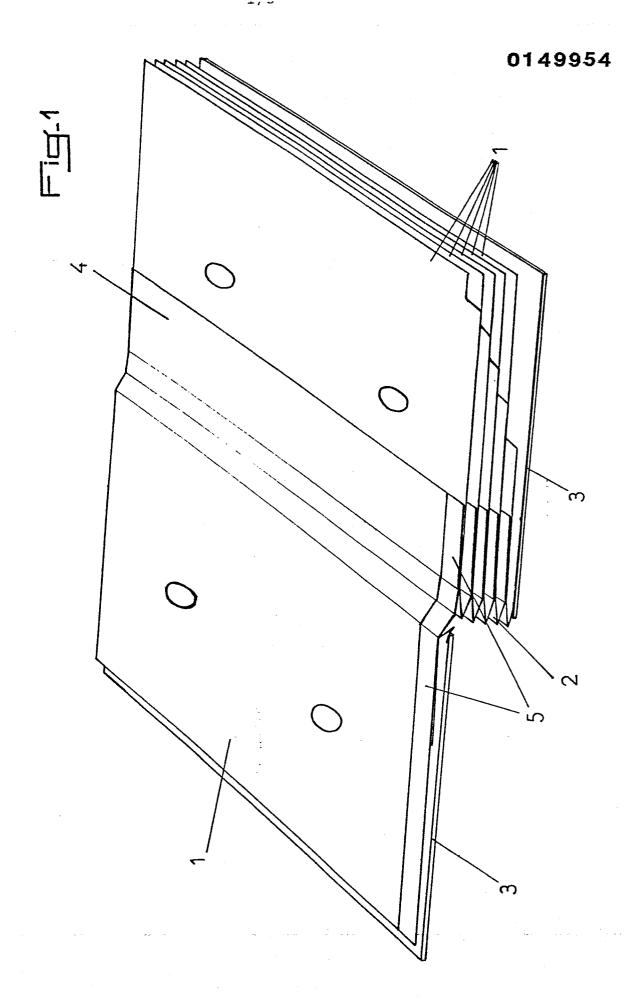
Conformément à un autre mode de réalisation de l'invention, non 10 représenté aux dessins annexés, l'onglet 4 s'étendant le long du côté de fixation au dos 2 est avantageusement collé en plein, et le bord libre du feuillet 1 est muni d'un onglet 6 muni de rainures 7. Ce mode de réalisation permet le maintien de documents dans un parapheur ou trieur de courrier, uniquement par leur bord droit, ce qui est particu15 lièrement intéressant dans le cas où ces documents doivent être lisibles à gauche, notamment dans leur marge.

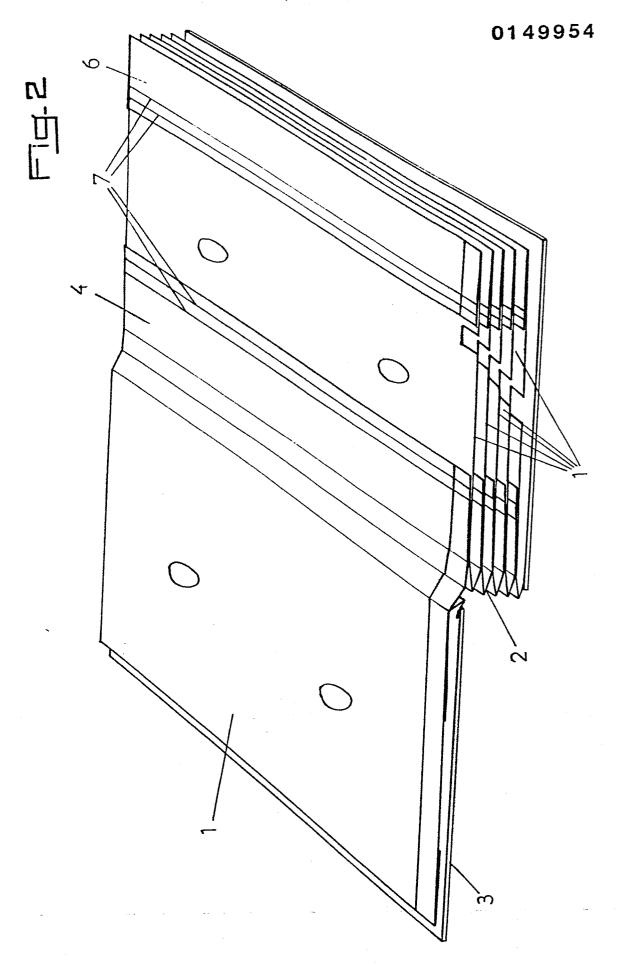
La prévision d'un onglet de part et d'autre des feuillets 1 permet un blocage total des documents dans le parapheur ou trieur, et évite ainsi toute perte et tout endommagement desdits documents.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés aux dessins annexés. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments, ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

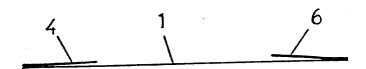
#### **REVENDICATIONS**

- 1) Parapheur ou trieur de courrier, essentiellement constitué par des feuillets (1) en papier buvard, ou tout autre papier, carton, matière synthétique rigide, etc.., qui sont reliés à un dos (2) à pliures en accordéon, et par deux couvertures (3), caractérisé en ce que 5 chaque feuillet (1) est pourvu d'un onglet longitudinal (4) s'étendant le long de son bord de fixation au dos (2), permettant un léger pincement du document inséré dans le parapheur ou trieur sans gêner pour autant lors de la signature, de sorte que ledit document ne peut pas s'échapper lorsque les feuillets sont tournés.
- 2) Parapheur ou trieur de courrier, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que, du côté opposé au dos (2), chaque feuillet (1) présente, le long de son bord libre, un deuxième onglet (6), identique à celui s'étendant le long du bord relié au dos (2), ou simplement sous forme d'un repliage d'une bande longitudinale (6') dudit bord 15 libre.
- 3) Parapheur ou trieur, suivant la revendication 2, caractérisé en ce que les onglets longitudinaux (4 et 6) sont munis, près de leur bord libre, d'au moins une rainure longitudinale (7) espacée dudit bord libre, destinée à favoriser l'insertion de documents par léger 20 pliage.
- 4) Parapheur ou trieur, suivant l'une quelconque des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que l'onglet (4) s'étendant le long du côté de fixation au dos (2) est avantageusement collé en plein, et le bord libre du feuillet (1) est muni d'un onglet (6) muni de rainu-25 res (7).





# FIG.3



# F14

